

DIASPORA SANTE

BAREME DES PRESTATIONS 2019 - COUVERTURE LOCALE

Zone de couverture FORMULE DE GARANTIES	PAYS DE RESIDENCE DES BENEFICIAIRES EN AFRIQUE		
	LIBERTE	QUIETUDE	ESSENTIEL BIEN-ETRE CONFORT
Où se soigner dans notre réseau de soins	Hôpitaux publics et confessionnels	Hôpitaux publics, confessionnels et parapublics	Tout notre réseau de de soins y compris cliniques privées
Couverture maximale annuelle par personne	1,5 millions FCFA	5 millions FCFA	10 millions FCFA
Base de remboursement	80%	80%	80%
HOSPITALISATION - Carence 9 mois pour maternité et 3 mois pour maladies connues à la sélection	80%	80%	80%
Honoraires médicaux et chirurgicaux	80%	80%	80%
Frais de séjour et d'hospitalisation	Maximum 10 000 XAF/jour	Maximum 15 000 XAF/jour	Maximum 20 000 XAF/jour
Maternité simple	Maximum 75 000 XAF/acte	Maximum 150 000 XAF/acte	Maximum 150 000 XAF/acte
Maternité Gémellaire	Maximum 100 000 XAF/acte	Maximum 200 000 XAF/acte	Maximum 250 000 XAF/acte
Maternité chirurgicale	Maximum 200 000 XAF/acte	Maximum 400 000 XAF/acte	Maximum 400 000 XAF/acte
SOINS COURANT - Carence 3 mois pour maladies connues à la sélection	80%	80%	80%
Pharmacie	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Consultations généralistes	Maximum 3 000 XAF/acte	Maximum 7 000 XAF/acte	Maximum 10 000 XAF/acte
Consultations Spécialistes	Maximum 6 000 XAF/acte	Maximum 7 000 XAF/acte	Maximum 15 000 XAF/acte
Auxiliaires médicaux	Maximum 750 XAF/acte	Maximum 850 XAF/acte	Maximum 750 XAF/acte
Radios	Maximum 750 XAF/acte	Maximum 850 XAF/acte	Maximum 1 000 XAF/acte
Analyses	Maximum 150 XAF/acte	Maximum 250 XAF/acte	Maximum 260 XAF/acte
Actes de spécialités	Maximum 750 XAF/acte	Maximum 850 XAF/acte	Maximum 1 000 XAF/acte
Soins infirmiers	Maximum 750 XAF/acte	Maximum 850 XAF/acte	Maximum 750 XAF/acte
Transport	Maximum 100 000 XAF/an	Maximum 100 000 XAF/an	Maximum 100 000 XAF/an
DENTAIRE - Carence de 6 mois	Maximum 3 000 XAF/acte	Maximum 7 000 XAF/acte	Maximum 1200 XAF/acte
Soins dentaires	Maximum 60 000 XAF/an	Maximum 100 000 XAF/an	Maximum 150 000 XAF/an
Prothèses dentaires	Exclus	Exclus	Maximum 50 000 /an
OPTIQUE ** - Carence de 6 mois	80%	80%	80%
Monture	Maximum 25 000 XAF/an	Maximum 25 000 XAF/an	Maximum 50 000 XAF/an
Verres et lentilles	Maximum 50 000 XAF/an	Maximum 100 000 XAF/an	Maximum 100 000 XAF/an
Chirurgie de l'œil	Maximum 750 XAF/acte	Maximum 850 XAF/acte	Maximum 1500 XAF/acte

(*) couverture uniquement dans le reseau de soins Diaspora Santé - (**) Valable une fois tous les deux ans - Formules Liberté et Quiétude uniquement au Cameroun

DIASPORA SANTE

BAREME DES PRESTATIONS 2019 - COUVERTURE INTERNATIONALE

Zone de couverture Formules de garanties	France, Maroc	
	BIEN-ETRE	CONFORT
Couverture maximale annuelle par personne	30 000 €	50 000 €
HOSPITALISATION (*) (**)		
Hospitalisation médicale & chirurgicale	100%	
Frais de séjour	100%	
Frais de chirurgie réparatrice, pour les seuls soins consécutifs à un accident	100%	
Honoraire des médecins, chirurgiens et anesthésistes	100%	
Prescriptions réalisées durant l'hospitalisation (examens, analyses, actes médicaux, frais pharmaceutiques)	100%	
Consultation externe liée à une hospitalisation/chirurgie ambulatoire (30 jours avant et après et sur présentation d'un certificat d'hospitalisation)	100%	
Frais post opératoire prescrit suite hospitalisation (exposé dans les 30 jours qui suivent la sortie de l'hôpital)	100% jusqu'à 30 jours / an	
Forfait journalier	100%	
Transport en ambulance terrestre médicalement justifié (dans le cadre d'une hospitalisation)	100% limité à 220 €	
Chambre particulière	100% limité à 200 €/jour	
Frais de séjour des parents ou accompagnateur pour les enfants de moins de 12 ans + lit d'accompagnant	100% limité à 50 €/nuit et à 30 jours	
Hospitalisation ambulatoire / Hospitalisation de jour	Jusqu'à 500 € / acte	
Hospitalisation à domicile	Non couvert	
Séjour en établissement psychiatrique (hospitalisation + traitement) Délai d'attente: 12 mois	100% limité à 1500 €	

(*) Etablissements conventionnés - (**) Acte soumis à entente préalable. En cas de tarif exorbitant, l'assureur s'autorise à réduire son intervention dans la limite de 80% frais engagés.